

Acquisition du matériel de voirie

Mise à jour : Il y a 1 an

Nature et objectif de l'aide

Aider à l'acquisition de matériel pour l'entretien de la voirie.

Bénéficiaires

- Communes de moins de 5 000 habitants
- EPCI dotés de la compétence en matière de voirie, quelle que soit leur population, pour les travaux qu'ils réalisent dans les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants
- Les communautés d'agglomération ou communauté urbaine et la Métropole, ainsi que les communes qui la composent, sont exclues de ce dispositif d'aide

NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

| DÉPENSES ÉLIGIBLES | TAUX DE FINANCEMENT | PLANCHER / PLAFOND |
|---|--|--|
| Acquisition de matériel roulant neuf ou d'occasion pour l'entretien de la voirie : <i>tracteur multifonctions immatriculé, véhicule léger et fourgon, camion, camion-grue, balayeuse, broyeur à branches, épareuse, bras de fauchage, épandeur à sel, lame de déneigement, remorque, benne, chargeur pour tracteur, désherbeuse.</i> | 30% Ramené à 25% pour les communes et EPCI dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1,5 fois la moyenne départementale | Plancher de dépenses : 5 000 € HT |
| | 40% Pour l'acquisition de véhicule électrique Ramené à 35% pour les communes et EPCI dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1,5 fois la moyenne départementale | Plafond de dépenses : 50 000 € HT |
| Au titre d'un même exercice budgétaire, un maître d'ouvrage peut présenter plusieurs demandes de subvention dans la limite de la dépense subventionnable. | | |

DÉPENSES EXCLUES

- Les tondeuses à gazon tractées, poussées et portées.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Acquisition du matériel de voirie

Mise à jour : Il y a 1 an

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense, sollicitant la subvention et s'engageant à inscrire la dépense à son budget en investissement,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique),
- Notice descriptive du matériel,
- Plan de financement.

Direction de référence

DIRECTION DES ROUTES